



Fiche de données de sécurité conforme
Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'impression 11.02.2011

Modifié 10.02.2011 (F) Version 6.0

**Flex 310, Adhésif et scellant, différentes couleurs
(F)**

1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

Identificateur de produit

Nom commercial

Flex 310, Adhésif et scellant, différentes couleurs (F)
Code-Nr. 133020

Fabricant / fournisseur

WEICON GmbH & Co. KG
Königsberger Straße 255, DE-48157 Münster
Boîte postale 84 60, DE-48045 Münster
Téléphone ++49(0)251 / 9322 - 0, Fax ++49(0)251 / 9322-244
E-Mail : info@weicon.de
Internet : www.weicon.de

Service des renseignements

Abteilung Angebote, Verkauf, Export
Téléphone ++49(0)251 / 9322 - 0

Renseignements en cas d'urgence

Giftnotruf Bonn: Bei Vergiftungen (in case of poisoning)
Téléphone ++49(0)228-19 240

Conditions d'utilisation recommandées

Adhésifs et scellants monocomposants, durablement élastique

2. Identification des dangers

Classification - 67/548/CEE ou 1999/45/CE

R42

Phrases R

42 Peut entraîner une sensibilisation par inhalation.

Étiquetage - 67/548/CEE ou 1999/45/CE

Remarques relatives à l'étiquetage

Le produit est classé et étiqueté conformément aux Directives communautaires et au GefStoffV (RFA).

Xn Nocif

Phrases R

42 Peut entraîner une sensibilisation par inhalation.

Phrases S

2 Conserver hors de la portée des enfants.
23 Ne pas respirer les vapeurs.
23 Ne pas respirer les aérosols.
45 En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

Composants déterminant le danger devant figurer sur l'étiquette

diisocyanate de méthylènediphényle

Règles particulières relatives aux éléments d'étiquetage additionnels concernant certains mélanges

Contient des isocyanates. Voir les informations fournies par le fabricant.



Fiche de données de sécurité conforme
Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'impression 11.02.2011

Modifié 10.02.2011 (F) Version 6.0

**Flex 310, Adhésif et scellant, différentes couleurs
(F)**

Indications relatives aux dangers pour l'homme et l'environnement

Contient des isocyanates. Observer les recommandations transmises par le fabricant.

3. Composition/informations sur les composants

Description

Colle à base de polyuréthane.

Composants dangereux

CAS No	EC No	Désignation	[% en poids]	Classification - 67/548/CEE
26447-40-5	247-714-0	diisocyanate de méthylènediphényle	< 1	Carc.Cat.3 R40; Xn R20-48/20; Xi R36/37/38; R42/43
1330-20-7	215-535-7	xylène	< 5	R10; Xn R20/21; Xi R38
90622-57-4	292-459-0	lòin paraffine le mélange	< 2	Xn R65; N R53; R66

4. Premiers secours

Remarques générales

S'il y a un risque d'évanouissement, allonger et transporter les personnes contaminées en position latérale de sécurité.

Après inhalation

Assurer un apport d'air frais.

En cas de malaise, conduire le malade auprès d'un médecin.

Après contact avec la peau

Tamponner légèrement les parties concernées de la peau avec de la ouate ou de la cellulose, et ensuite, nettoyer abondamment avec de l'eau et un produit de nettoyage doux.

Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

Après ingestion

Ne pas faire vomir.

Appeler immédiatement le médecin.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

Agents d'extinction appropriés

mousse stable aux alcools

produits extincteurs en poudre

dioxyde de carbone

eau pulvérisée

Agents d'extinction déconseillés pour des raisons de sécurité

jet d'eau

Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Les gaz dégagés lors d'un incendie sont classés principalement toxiques par voie respiratoire

En cas d'incendie, formation possible de gaz dangereux

Équipement spécial de protection en cas d'incendie

Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Les travaux d'extinction, de sauvetage et de nettoyage effectués lors du dégagement de gaz d'incendie ou de combustion sans flamme, doivent être réalisés exclusivement avec un appareil respiratoire lourd.



6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Les précautions individuelles

Veiller à assurer une aération suffisante.

Tenir à l'écart des sources d'ignition.

Les précautions pour la protection de l'environnement

Ne rejeter ni dans les canalisations d'égout, ni dans les eaux.

Les méthodes de nettoyage

Ramasser mécaniquement.

7. Manipulation et stockage

Précautions lors de la manipulation

Assurer une bonne aération des locaux, éventuellement procéder à une aspiration sur le lieu de travail.

Remarques relatives à la protection contre l'incendie et l'explosion

Conserver à l'écart de toute source d'ignition - ne pas fumer.

Les vapeurs peuvent en présence d'air former un mélange explosible.

Conditions à remplir par les lieux de stockage et les conteneurs

Empêcher les infiltrations dans le sol.

Remarques relatives au stockage avec d'autres produits

Ne pas stocker avec des produits alimentaires.

Informations diverses relatives aux conditions de stockage

Maintenir les récipients hermétiquement fermés, dans un endroit bien ventilé.

Protéger du gel.

Protéger des fortes chaleurs et du rayonnement direct du soleil.

Stocker au sec.

Mettre à l'abri des échauffements/surchauffes.

8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Remarques complémentaires relatives à la configuration des installations techniques

Aération et évacuation d'air suffisantes.

Composants avec leurs valeurs limites relatives aux postes de travail à contrôler

CAS No	Désignation	Type	[mg/m3]	[ppm]	Remarque
1330-20-7	Xylènes (tous isomères)	8 heures	435	100	-
		Court terme	650	150	
101-68-8	4,4'-Diisocyanate de diphénylméthane	8 heures	0,1	0,01	AR
		Court terme	0,2	0,02	

Valeurs limites d'exposition professionnelle (91/322/CEE, 2000/39/CE, 2006/15/CE ou 2009/161/UE)

CAS No	Désignation	Type	[mg/m3]	[ppm]	Remarque
1330-20-7	xylène, isomeres mixtes, purs	8 heures	221	50	peau
		Court terme	442	100	

Protection respiratoire

en cas d'aération insuffisante, porter un appareil de protection respiratoire pour une brève exposition, utiliser un appareil filtrant avec filtre AX

Protection des mains

Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste.



Fiche de données de sécurité conforme
Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'impression 11.02.2011

Modifié 10.02.2011 (F) Version 6.0

**Flex 310, Adhésif et scellant, différentes couleurs
(F)**

Indications se référant au matériel des gants de protection [exécution/type, épaisseur, résistance à la pénétration/durée de vie, résistance au mouillage]: caoutchouc fluor; 0,7mm; 480min; 60min;

Protection des yeux

lunettes de protection

Protection de la peau

Vêtements de protection

Mesures générales de protection

Eviter d'inspirer les vapeurs.

Eviter le contact avec les yeux et la peau.

Mesures d'hygiène

Conserver à l'écart des aliments et boissons.

Tenir éloigné des denrées alimentaires humaines et animales.

Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail.

9. Propriétés physiques et chimiques

Etat
pâteux

Couleur
divers

Odeur
de solvant

Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement

	Valeur	Température	à	Méthode	Remarque
Point d'éclair	non applicable				
Température d'inflammation	> 200 °C				
Limite inférieure d'explosibilité	0,4 Vol-%				
Limite supérieure d'explosibilité	7,6 Vol-%				
Pression de vapeur	< 100 hPa	20 °C			
Densité	1,175 g/cm ³	20 °C			
Solubilité dans l'eau					Insoluble, réagit avec de l'eau.
Teneur du solvant	5,9 %				

10. Stabilité et réactivité

Conditions à éviter

Réagit au contact de l'eau.

Matières à éviter

Réagit au contact des acides.

Réagit au contact des alcools.

Réagit avec les lessives alcalines.

Réagit au contact des amines.



Fiche de données de sécurité conforme
Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'impression 11.02.2011

Modifié 10.02.2011 (F) Version 6.0

**Flex 310, Adhésif et scellant, différentes couleurs
(F)**

Produits de décomposition dangereux

gaz nitreux

Réagit avec de l'eau en formant du dioxyde de carbone. Risque d'éclatement dans des récipients fermés.

chlorure d'hydrogène (HCl)

oxydes de soufre (SOx)

Décomposition thermique

Remarque Le produit ne se décompose pas s'il est utilisé conformément aux prescriptions.

11. Informations toxicologiques

Hautement toxique/Irritation / sensibilisation

	Valeur/Evaluation	Espèces	Méthode	Remarque
Sensibilisation des voies respiratoires	sensibilisant			

Constatations empiriques

Peut provoquer une sensibilisation par inhalation.

le contact fréquent et prolongé du produit avec la peau peut provoquer des irritations

Remarques générales

Marquage distinctif conforme à la procédure de calcul spécifiée dans la Directive CE 1999/45/CE.

12. Informations écologiques

Remarques générales

Le produit ne doit pas parvenir sans contrôle dans l'environnement.

Ne pas déverser le produit dans les eaux.

13. Considérations relatives à l'élimination

Code déchets	Nom du déchet
08 04 09*	déchets de colles et mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses
08 04 10	déchets de colles et mastics autres que ceux visés à la rubrique 08 04 09
08 04 11*	boues de colles et mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses

Les déchets dont signalés par un astérisque sont considérés comme des déchets dangereux conformément à la directive 91/689/CEE. relative aux déchets dangereux

Recommandations relatives au produit

Éliminer le produit compte tenu de la réglementation locale en vigueur.

Recommandations relatives à l'emballage

Éliminer conformément aux dispositions légales en vigueur.



Fiche de données de sécurité conforme
Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'impression 11.02.2011

Modifié 10.02.2011 (F) Version 6.0

**Flex 310, Adhésif et scellant, différentes couleurs
(F)**

14. Informations relatives au transport

Informations diverses relatives au transport

Matière non dangereuse au sens de la législation sur les transports - ADR/RID, IMDG, ICAO/IATA-DGR.

15. Informations réglementaires

Directive COV (composants organiques volatils)

Teneur COV 69 %

(composants organiques
volatils)

Valeur COV 5,9 g/L

(composants organiques
volatils)

16. Autres informations

Utilisation recommandée et restrictions

Respecter la législation nationale et locale en vigueur relative à des produits chimiques.

Informations diverses

Les indications données ici sont basées sur l'état actuel de nos connaissances. Elles décrivent les dispositions de sécurité à prendre vis à vis du produit concerné. Elles ne représentent pas une garantie sur les propriétés du produit.

Teneur des phrases R/H contenues dans le chapitre 3 (ne faisant pas référence à la classification du mélange!)

R 10 Inflammable.

R 20 Nocif par inhalation.

R 20/21 Nocif par inhalation et par contact avec la peau.

R 36/37/38 Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.

R 38 Irritant pour la peau.

R 40 Effet cancérigène suspecté - preuves insuffisantes.

R 42/43 Peut entraîner une sensibilisation par inhalation et par contact avec la peau.

R 48/20 Nocif: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation.

R 53 Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

R 65 Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.

R 66 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.